

CONSEIL MUNICIPAL

17 - 02 - 2016 à 19H

Présents :

Mme Antoni, Mme Bernard, Mme Courbier, Mme Crouzette, Mme Jan, Mme Mousnier, Mme Noël, Mme Villatoux,

Mr Artigues, Mr Barlerin, Mr Bouilhac, Mr Faucher, Mr Géraudie, Mr Leyris, Mr Mazeaud, Mr Rodhes

Absents :

Mme Pouget, procuration à Mme Noël

Mr Jacquet, procuration à Mr Mazeaud

Mr Rassion, procuration à Mr Artigues

Secrétaire de séance : Mme Crouzette

En début du conseil municipal, Mr le Maire présente Sylvain Veyssière, qui va assurer le remplacement d'Agnès Geng, secrétaire générale pendant son congé de maternité jusqu'en Juillet 2016.

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18-12-2015**

Mme Mousnier fait part d'une remarque : dans le texte retraçant le débat sur les orientations du PADD, une phrase a été incorrectement formulée : elle sera corrigée.

Compte tenu de l'absence momentanée de l'adjoint aux finances Mr Mazeaud en début de conseil, Mr le Maire propose de modifier l'ordre des délibérations prévues et de passer les dernières délibérations avant celles relatives aux budgets. Proposition acceptée.

- **Signature d'une convention avec Orange et la Fédération Départementale d'Electricité**

Concernant les travaux télécom de la route de Magueur, cette convention prévoit une prise en charge des fourreaux, tranchée et chambres. Le reste à charge pour la commune est de 18%.

Cette convention n'étant pas arrivée en mairie, elle fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

- **Transfert de maîtrise d'ouvrage travaux réseaux télécom route de Magueur**

L'enfouissement des réseaux est transféré à la Fédération Départementale d'Electricité.

En conséquence, la participation de la commune sera désormais imputée en fonctionnement et non plus en Investissement.

Adoption à l'unanimité

- **Distraction du régime forestier**

Au Puy des Ferrières, la commune possède des parcelles qui ont été déboisées en vue de l'implantation du futur château d'eau dans le cadre du projet Vézère.

Or, nous avons appris que ces parcelles faisaient l'objet d'une convention avec l'ONF depuis 1937.

Il convient donc de déclarer que ces parcelles ont changé d'affectation et d'effectuer les démarches auprès de l'ONF.

Adoption à l'unanimité

- **Installations électriques du camping**

La mise aux normes des installations électriques a fait l'objet d'un rapport et la maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet Dejante.

A l'intérieur du camping, se trouve un transformateur privé qu'il est nécessaire de déplacer à l'extérieur pour augmenter la sécurité des campeurs et obtenir l'agrément de l'installation par le Consuel. De plus, ces travaux doivent être exécutés assez rapidement pour permettre le fonctionnement du camping en saison estivale.

La Fédération Départementale d'Electricité accepte le retrait de ce transformateur et l'installation de compteurs. Des subventions seront sollicitées (Agglo, DETR) et le montant à la charge de la commune s'élève à 62 723 € HT.

Adoption à l'unanimité

- **Demande de subvention TBI**

Dans le cadre de l'opération « Ecole numérique rurale » permettant un subventionnement à 80% par le Conseil Départemental et l'Etat, Mr le Maire propose l'achat d'un nouveau TBI (Tableau Blanc Interactif), pour équiper la classe de CM2, à la demande de son enseignant. La dépense de 939€ (20% du montant total) sera portée au budget investissement de la commune.

Adoption à l'unanimité

- **Comptes de gestion 2015**

Il s'agit de vérifier que les montants communiqués par la trésorerie correspondent bien de manière identique aux montants des comptes administratifs de la commune, les opérations étant enregistrées en partie double.

Adoption à l'unanimité

- **Comptes administratifs 2015**

Mr le Maire quitte la séance

Budget principal

Fonctionnement : cette section fait apparaître un résultat de **233 646 €**, nettement supérieur à la somme qui avait été budgétée ;

De plus, il est à noter que quelques factures de 2014 ont été payées en début 2015 (pour un montant de 35 000 €), ce qui ne se reproduira pas cette année.

Investissement : recettes : 348 885 € (FCTVA, taxe aménagement, excédent fonctionnement, subvention équipement)

Dépenses : 690 387€ (remboursement capital, travaux route la Valette)

Cette section fait apparaître un résultat négatif (déficit) de 341 501€

Adoption à l'unanimité

Budget assainissement

Le résultat de fonctionnement est de 52 250 €. Celui de l'investissement s'élève quant à lui à 39 005€.

Adopté à l'unanimité

Budget ALSH

Le résultat de fonctionnement est de 7 710 €. Celui de l'investissement s'élève quant à lui à 9 985€.

Adoption à l'unanimité

Budget la Valette

Tous les lots vendus sont bâtis ; il reste 3 lots à vendre (4^e en attente de réponse)

Le prêt relais arrive à terme au mois d'Août et sera compensé par la ligne de trésorerie

Le résultat de fonctionnement montre un déficit de 25 538€. En revanche, la section investissement dégage un excédent de 189 109€

Adoption à l'unanimité

Budget les Grillons : pas d'exécution

- **Affectation des résultats BP et assainissement**

Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal

Budget principal

Fonctionnement : 233 646 € affecté en totalité à la section investissement pour 2016

Investissement : - 341 501 €

RAR investissement 2015 : 81 430 €

Besoin de financement : 260 071€

Assainissement :

Fonctionnement : 52550 €

Investissement : 39 005 €

RAR investissement 2015 : - 52 595€

Besoin de financement : **13590€**

Adoption à l'unanimité

- **Budget principal 2016**

Mr le Maire explique pourquoi ce vote a lieu en Février : ce budget a été préparé et présenté par Agnès Geng, qui doit partir fin Février en congé de maternité. Cependant, les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues, donc les montants retenus sont les mêmes qu'en 2015.

Pour la 1ere année, les charges financières diminuent, le capital devient supérieur aux intérêts.

Le virement de 233 646 € est effectué à la section d'investissement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 808 026 €

L'incendie du tractopelle qui s'est produit il y a quelques jours a contraint à une révision des investissements prévus.

Mr le Maire fait remarquer que le budget de l'an dernier a été parfaitement tenu et il adresse ses remerciements à chacun des services qui ont parfaitement respecté leur dotation.

Il insiste pour que l'action porte sur la maîtrise des dépenses pour pouvoir contenir l'endettement tout en réalisant des investissements.

Mr Artigues fait remarquer que l'opposition a voté les comptes administratifs en reconnaissance des économies réalisées, alors qu'ils avaient émis des doutes certains sur la tenue des engagements.

Mr le Maire remercie Mr Artigues et prend acte. Il explique que le vote du budget 2016, comme celui de 2015, témoigne de l'intérêt collectif pour la commune.

Concernant les investissements, Mr Artigues soulève le problème de l'état de détérioration de plusieurs bâtiments de la commune tel que le gymnase ou l'église, partie intégrante du patrimoine communal, et souhaiterait que l'on définisse des priorités, un programme recensant l'ensemble des besoins sur les années à venir (gymnase, église, sécurité du bourg).

Mr le Maire répond que cette programmation a déjà été envisagée, que depuis 2008, il a été nécessaire de procéder à des investissements imprévus et urgents (toitures diverses, installations électriques du camping...) et que la municipalité travaille en parallèle à l'avenir de Seilhac (nouveaux habitants, zone économique ...)

Aussi, Mr Artigues s'étonne de voir inscrit au budget en recettes d'investissement la vente pour le lotissement des grillons.

A cela Mr le Maire répond qu'il s'agit d'une opération non commencée et donc bien d'une prévision budgétaire. De plus, il ne s'agit que d'un jeu d'écriture comptable et affirme son souhait de ne pas avoir d'avantage recours à l'emprunt.

Cette section d'investissement, d'un montant de 1 127 989 €, nécessite un emprunt de 110 000 €.

Montant total du budget principal : 2 936 015€

Vote : 3 abstentions

- **Budget Assainissement**

Le montant total du budget assainissement s'élève à 433 993€

Adoption à l'unanimité

- **Budget ALSH**

Le montant total du budget ALSH s'élève à 108 146€

Adoption à l'unanimité

- **Budget du lotissement de la Valette**

Le montant total de ce budget s'élève à 343 733€

Adoption à l'unanimité

- **Budget du lotissement des Grillons**

Le montant total de ce budget s'élève à 216 546€.

Adoption à l'unanimité.